

TEXTE ADOPTE n° 60

« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2002-2003

19 décembre 2002

## PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil de l'Europe relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français.*

(Texte définitif.)

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la teneur suit :*

Voir les numéros :

*Sénat : -444 (2000-2001), 284 et T.A. 96 (2001-2002).*

*Assemblée nationale : -42 et 253.*

### Traités et conventions. Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil de l'Europe relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français, signé à Strasbourg le 12 janvier 2000, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 décembre 2002.*

*Le Président,*

*Signé : JEAN-LOUIS DEBRÉ.*

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 42.

---

Texte adopté 60 : Projet de loi - accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil de l'Europe relatif à la protection sociale des membres du personnel employés par ladite organisation sur le territoire français.